

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE622

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 25

À l'alinéa 37, substituer aux mots :

« manquements et infractions »,

les mots :

« infractions et des manquements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.